

244. Monsieur de Joyart  
Monsieur de Joyart grand vray luy que Jay Ken<sup>e</sup> ne pourd s'm fin  
estre morty entendre la meschite de vna de est de s'ordonne qui pass  
au camp estant tout certain que a faulte de cela Il est impossible  
de tenir d'entre les soldatz la discipline comme Il feroit l'esperance

De ne, neffo point de d'ordre tout l'ordre possible a y attendre  
Et quoy deffendre auoir prouffite si auant que l'on aura plus faulte  
de soldes d'argent et enffy que sera pour bon au payement des  
soldes aussy que l'on ayent moins d'argent de l'argent des soldes Quant  
a dire fait particulier deffendre qu'on ne veu comme j'ay fait ma  
promesse de ne failly de me y soumettre d'ordre m'ait a moy, ne pour  
g'ada et que les Commissaires que les Espas ont employe vers  
vous seront au mesme vous priant apres les auoir entendu y rela  
vous conformez comme celluy qui nous prieut ne auant grandement  
assister d'ussy de vous que de romme ny que d'aultre d'icy de ne  
qu'on le pourra fess du camp y quel lieu on le pourra mettre pour  
moins de dommaiges le plat pays Et que ne seant moins  
de prouffite toujours estre les plus pres de l'ennemy que  
sera possible Et toutesfoies que ne soit y bonne serche de estre  
au mesme effect aux sups Commissaires assy que y n'ay et toute  
aultre chose soit use de vous bon aduis et conseil Et sur ce de  
supplidray durt vous auoir  
Monsieur de Joyet y sa sainte garde et protection Et s'uyt a  
Ludwig de d'ordre pour d'april 1571